

Turquie

Emetteur : CPU (Conférence des Présidents d'Université)

Date : 26 mars 2020

COVID-19 : information à l'attention des étudiants et jeunes chercheurs français en Turquie/courts séjours et ERASMUS.

Dans le contexte de la pandémie Covid-19, les Français qui ont leur résidence habituelle en Turquie sont invités à éviter autant que possible les déplacements internationaux. Cette recommandation vaut également pour les étudiants et jeunes chercheurs en court séjour en Turquie.

Afin de tenir informée la communauté française présente en Turquie, le Consulat général de France à Istanbul et l'Ambassade de France en Turquie mettent à jour régulièrement sur leur site les informations dédiées au COVID-19, notamment au moyen d'une foire aux questions que vous pouvez consulter à partir du lien suivant : <https://istanbul.consulfrance.org/Coronavirus-Covid19-Foire-aux-questions>.

Les informations relatives au COVID-19, aux mesures prises par les autorités turques et les différentes consignes sont également consultables en ligne.

En cas de nécessité impérieuse, il est encore possible de rejoindre la France par la voie aérienne, en empruntant des vols avec escales, mais les options sont très limitées et surtout la situation est très évolutive, dans la mesure où un nombre croissant de pays ont suspendu les vols et/ou pris des mesures restrictives.

Le Consulat général de France à Istanbul est à la disposition des étudiants français en séjour Erasmus, par mail covid.cgf.francais@gmail.com ou bien par téléphone, <https://istanbul.consulfrance.org/Nous-contacter-3707>

Il vous est en outre **vivement recommandé** de vous inscrire sur la liste des français à l'étranger via l'application ARIANE ; toutes les informations sur cette procédure sont disponibles sur le site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : Inscription sur Ariane : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Vous pouvez également vous signaler au service de coopération de l'Ambassade de France : coopération scientifique et universitaire : martin.godon@ifturquie.org

Afin d'assurer le meilleur suivi possible des étudiants, les établissements français sont invités à contacter leurs étudiants à l'étranger et d'assurer un relais auprès des services consulaires.

De même, les étudiants français sont vivement invités à se concerter avec les bureaux des relations internationales des universités hôtes, qui pourront leur servir de relais vers le Consulat Général et le service de coopération de l'Ambassade de France.

Dans la mesure du possible, discutez avec vos camarades dans le même cas afin que nous puissions vous apporter une aide groupée et quantifier les besoins.

Les étudiants français engagés dans un programme Erasmus+ à l'étranger pourront « conserver leur bourse tout au long de leur séjour à l'étranger jusqu'à leur retour en France », a assuré Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur. La ministre précise que l'interruption du séjour d'études « ne pénalisera aucun étudiant une fois rentré en France ».

Informations et conseils Turquie avec mises à jour sur le site du Consulat Général de France à Istanbul : <https://istanbul.consulfrance.org/>

FAQ : <https://istanbul.consulfrance.org/Coronavirus-Covid19-Foire-aux-questions>

<https://generation.erasmusplus.fr/coronavirus-quel-impact-sur-ma-mobilite/>

<https://agence.erasmusplus.fr/2020/03/23/coronavirus-informations-aux-porteurs-de-projets/>